



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**OBJET : SPORTS**

20) Equipements sportifs

Mises à disposition et locations - Tarifs à compter du 1er  
septembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_20-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 20**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés. ....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 20**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,

**M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.**

**Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en  
exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.**



## **SPORTS**

### **20) Equipements sportifs**

Mises à disposition et locations - Tarifs à compter du 1er septembre 2024

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du 22 juin 2023 fixant les tarifs de location des équipements sportifs et nautiques ouverts au public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, et prévoyant la gratuité pour les associations sportives, associations socio-sportives et/ou socio-culturelles locales d'Ivry-sur-Seine, ainsi que les fédérations sportives,

vu sa délibération du 19 octobre 2023 fixant une tarification de location des installations sportives ouvertes au public destinée aux collectivités publiques, aux organismes publics et aux groupements d'intérêt public, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, et prévoyant la gratuité pour la brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il convient de maintenir la tarification des équipements sportifs pour l'année 2024/2025, ainsi que les cas de gratuité,

vu les grilles tarifaires, ci-annexées,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : FIXE, selon les tableaux joints en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les tarifs de location des équipements sportifs et nautiques ouverts au public.

**ARTICLE 2** : DIT que les équipements sportifs municipaux (stades, gymnases salles spécialisées, plateaux d'évolution, équipements nautiques) sont mis à disposition à titre gracieux auprès :

- des associations sportives, des associations socio-sportives et/ou socio-culturelles locales d'Ivry-sur-Seine,
- des fédérations sportives à titre exceptionnel et ponctuel,
- des écoles primaires (publiques et privées),
- et de la brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry-sur-Seine.

**ARTICLE 3** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 4 JUIL 2024  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 4 JUIL 2024  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_20-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

LE = 4 JUIL. 2024